

OUI

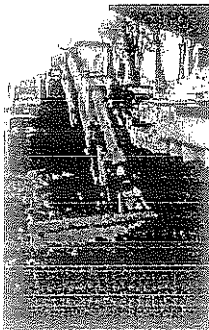


Marc Tarabella
bourgmestre en titre d'Anthimes (PS)

Ma position est très claire à ce sujet: c'est oui! Avec la précision importante que le prêt de matériel est réservé au personnel pas aux mandataires.

Sinon, prêter le matériel communal, c'est selon nous, un avantage qu'une commune peut réserver à son personnel comme le fait une entreprise privée. Nous estimons que notre personnel a droit à des égards. Ouvriers et employés ont déjà des salaires inférieurs que dans le privé. Bien sûr, il y a plusieurs conditions: que le matériel soit utilisé en dehors des horaires de la commune et à usage privé. Si un ouvrier reprend un faucheuse, c'est pour tailler sa haie, pas celle des voisins. Comment vérifier? C'est facile, tout se sait dans les villages! Que le matériel revienne à la commune en parfait état est une autre condition. Je vous assure qu'il n'y a pas d'abus. Sur les 6 premiers mois de 2007, il y a eu 15 demandes d'emprunt de matériel pour un personnel de 60 à 70 personnes puisque le prêt de matériel est ouvert aussi aux enseignants et membres du CPAS.

Est-ce le rôle d'une commune que de prêter son matériel à son personnel?



NON



Luc Gustin
bourgmestre de Burdinne (MR)

Cela fait 25 ans que je suis bourgmestre et j'ai toujours dit non! Et ce sera comme cela tant que je serai là. Non, à Burdinne, on ne prête pas le matériel au personnel communal, tout le monde le sait. Certes, je reconnais que le personnel est dévoué et méritant. Que les ouvriers viennent encore de se lever à 4 heures pour déneiger les routes. Mais ils auront des heures à récupérer, pas d'autres avantages. Je ne vois pas pourquoi le personnel communal doit être favorisé de la sorte par rapport aux citoyens burdinnois. En outre, où sont les limites? Moi, je ne les vois pas et cela me dérange. Si un ouvrier communal emprunte une pelleuse et que son voisin lui demande un petit coup de main pour quelques coups de pelle, vous pensez qu'il va savoir refuser? Je crois vraiment que c'est ouvrir la porte à des excès et c'est réellement créer une inégalité au sein de la population burdinnoise. Et je le redis: notre personnel sait que c'est non depuis 25 ans au moins.